



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

22-03-2019-12

Date de convocation le 14/03/2019

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : 11

Procuration : 1

Votants : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 22 mars 2019

Le vingt-deux mars deux mil dix neuf à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Étaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, PALIS et POLHER ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et SALEFRANQUE.

Pouvoir: M. DUCOS DUCQ donne pouvoir à M. LACOSTE-PEDELABORDE.

Secrétaire de séance élue : M. PALIS Estelle.

OBJET : VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2019

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que, pour assurer l'équilibre budgétaire de l'exercice 2019, il convient de voter les taux des impôts locaux pour l'année 2019.

Compte tenu de l'excédent du compte de résultat 2018 et de la situation financière de la commune, les élus décident de maintenir les taux de fiscalité votés en 2018.

TAXES	Taux 2018 (Pour information)	BASES 2019	TAUX 2019 (Vote)	PRODUIT 2019
Habitation	5.14 %	1 173 000	5.14 %	60 292.00 €
Foncier Bâti	9.69 %	13 657 000	9.69 %	1 323 363.00 €
Foncier Non Bâti	14.60 %	56 900	14.60 %	8 307.00 €
			TOTAL	1 391 962.00 €

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, la proposition du Maire.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 02/04/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 02/04/2019